

**RÉSILIATION DES CONTRATS INDIVIDUELS
SOUSCRITS AUPRÈS DE SUEZ EAU FRANCE**

**Le délégataire du SIAEP
est la société AQUALIA
depuis le 1^{er} Janvier 2025.**



**La société SUEZ EAU FRANCE
n'exploite plus les installations du SIAEP
depuis le 31 décembre 2024.**

**Si vous aviez souscrit à titre individuel
un contrat pour la télérelève
et/ou une assurance en cas de fuite
directement auprès de SUEZ EAU FRANCE
ou d'une de ses sociétés partenaires,
il vous appartient de les résilier dès à présent.**

**Il n'y a pas eu le transfert de ces engagements
de SUEZ EAU FRANCE vers AQUALIA,
leur continuité ne sera donc pas assurée.**

**Le déploiement de la télérelève
sur l'ensemble du territoire sera effectif d'ici la fin juin 2026.
Ce dispositif est entièrement gratuit.**

**Vous serez informés par courrier
des modalités d'intervention sur votre compteur.**